

Premier anniversaire de la Communauté de Communes



Des orientations à traduire sur le terrain



Annie Cazard
Présidente de la Communauté
de Communes Aubrac, Carladez
et Viadène

Pour tout un chacun, les premiers pas dans la vie représentent un moment fort. Il en est de même des institutions. Notre Communauté de Communes a un an d'existence.

Ces 12 mois lui ont permis de prendre ses marques et de s'organiser, tant au niveau des élus que de son administration. Nous avons déterminé ensemble nos priorités, dans des domaines essentiels pour le développement de notre territoire (l'économie), la qualité de vie de ses habitants (notamment avec un habitat de qualité) et l'équité à laquelle ils ont droit au niveau des services sur les quatre pôles de l'aire géographique concernée. Justement parce que cette aire est riche à la fois de sa cohérence et de ses complémentarités, la Viadène, comme elle le souhaitait, a désormais trouvé toute sa place dans l'expression de notre identité. La Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène -tel est désormais

son nom- est au travail, à un rythme soutenu : 11 conseils des élus communautaires, 25 réunions du bureau des vice-présidents, 30 des commissions thématiques. Le chantier qui est ainsi ouvert, s'inscrit dans une logique territoriale ambitieuse pour l'avenir de nos communes et de notre département, avec un objectif partagé d'une ruralité de projets, moderne, attractive et solidaire. En 2018, notre Communauté de Communes saura traduire ces orientations sur le terrain, dans une action déterminée. Je m'engage qu'elle reste à votre écoute, dans des relations de proximité et de confiance qui sont le fondement de notre démarche.

À chacun sur ce territoire auquel nous sommes viscéralement attachés, je souhaite une très bonne année 2018 et, à travers vous, une très bonne année à la Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène.

VIE DU TERRITOIRE

Favoriser l'accueil de nouveaux habitants : une priorité dans le projet communautaire

Comme l'ensemble du Massif central, le territoire Aubrac, Carladez et Viadène souffre de l'érosion démographique (perte de 0,9% de sa population sur la période 2009-2014, soit une perte annuelle d'environ 100 habitants).

Cette évolution a un impact sur l'activité économique (baisse du nombre de clients, difficultés de recrutement) mais aussi sur les services (écoles notamment), pour cela les élus communautaires ont fait de l'accueil de nouvelles populations un enjeu fort de leur mandat. Des projets pour rendre le cadre de vie plus attractif sont portés, avec une

volonté d'équité de services sur les 4 secteurs principaux (Aubrac-Laguiole, Argence, Carladez et Viadène) : médiathèques, services enfance et petite enfance,...

De plus, un agent de développement est à même d'accompagner le nouvel habitant dans son processus d'installation. Un message à diffuser largement autour de vous : venez vivre et travailler en Aubrac, Carladez et Viadène !

Contact
05 65 66 19 87

TOURISME

Une année 2017 marquée par les 70 ans du taureau de Laguiole, et en 2018, une nouvelle dimension pour l'Office de Tourisme



70 bougies pour le taureau de Laguiole

1947 - 2017 : 70 ans que trône la statue du taureau à Laguiole, œuvre du sculpteur Guyot et symbole fort de tout un territoire. Cet anniversaire a été l'occasion d'organiser diverses animations pour favoriser le partage et la transmission entre générations autour de l'histoire, la culture et le patrimoine. La participation du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes ont permis à la commune de Laguiole de programmer des festivités très complémentaires en fédérant nombreux bénévoles et amicalistes de la Laguiolaise : l'exposition des œuvres de Guyot, la reconstitution de l'installation du taureau en 1947, les veillées du taureau avec nos Anciens, l'animation créée par les scolaires avec l'hommage autour du taureau, la table ronde autour de l'évolution de la race aubrac, le tourisme, l'alimentation, autant de fêtes et de moments qui ont rencontré un grand succès et qui laisseront de bons souvenirs. De ces soirées, un DVD a été réalisé et est en vente à l'Office de Tourisme à Laguiole.

La création d'un Office de Tourisme communautaire en 2018

La Communauté de Communes a décidé de créer un nouvel Office de Tourisme (OT) communautaire qui verra le jour en janvier 2018.

Les élus de la Communauté de Communes ont choisi et validé le 29 septembre 2017 :

- la forme juridique du futur OT : EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial)
- le siège social : à Laguiole
- le comité de direction de l'OT : réparti en 2 collèges, les élus avec 13 membres et les socio-professionnels avec 11 membres
- le nom de l'OT : Office de Tourisme Aubrac Laguiole Carladez Viadène

Le premier Conseil d'Administration du nouvel OT s'est



déroulé le 18 octobre 2017, le Président Vincent Alazard a été élu, ainsi que les Vice-présidents Paul Mestre et Lucien Veyre. L'année 2018 sera celle de la construction et de la mise en place de l'Office de Tourisme communautaire.

VIE ÉCONOMIQUE

Entrepreneurs, artisans, commerçants : la Communauté de Communes s'engage à vos côtés !

Vous avez un projet économique sur le territoire de la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement au titre de la compétence économique exercée par la Communauté. Le conseil communautaire a choisi de faciliter l'implantation, le développement et l'ancrage des activités économiques qui créent des ressources, maintiennent ou génèrent des emplois. Deux dispositifs ont donc été adoptés pour valoriser votre démarche :

- Aide à l'immobilier d'entreprises

Subvention octroyée sous conditions dans le cadre d'investissements immobiliers (de bâtiment - construction, aménagement, extension - hors mise aux normes) pour 10 % de l'investissement total considéré, plafonnée à 40 000 € (assiette minimale de dépenses de 50 000 €).

- Dispositions fiscales

Exonération, sous condition, de taxes foncières, CVAE, CFE en cas de création.

Les services communautaires se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans l'accès à ces dispositifs. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le pôle Développement au 05 65 66 41 46.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal commence : demain se dessine aujourd'hui !

Les élus de la Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène ont souhaité se doter d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Le PLUi est un document d'urbanisme qui établit le projet d'urbanisme et d'aménagement. Il fixe les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire. Ainsi, il régit le lieu, l'objet et la manière de construire sur le territoire. Mais pas seulement ! Le PLUi traduit un véritable projet de territoire. Son élaboration, d'une durée d'environ 3 ans, donne l'occasion de s'interroger collectivement sur l'avenir de notre territoire. Toutes les personnes attachées au territoire Aubrac, Carladez et Viadène, qu'elles y habitent, en soient originaires, s'y rendent pour leur travail ou leurs loisirs, ou projettent de s'y installer sont concernées par le PLUi et seront invitées à s'exprimer et participer activement au débat tout au long de son élaboration.



ENVIRONNEMENT

Point sur la collecte et le transfert des ordures ménagères

La collecte et le transfert des ordures ménagères et assimilés sont aujourd'hui, et depuis le 1^{er} janvier 2017, assurés par le SMICTOM NORD AVEYRON, qui par délégation exerce la compétence des Communautés de Communes, Aubrac, Carladez et Viadène et Comtal, Lot Truyère. Le syndicat mixte des ordures ménagères est au service d'un bassin de population de 30 000 habitants, des portes de Rodez, La Loubière à Thérondels. Les équipes, 45 agents répartis sur 7 sites déjà équipés en matériel et 8 déchèteries, étaient opérationnelles au 1^{er} janvier 2017. Le référent sur le territoire Aubrac, Carladez et Viadène est Lionel Biron.

Budget et projection financière

Les budgets 2017, principal et annexes, de la nouvelle Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène sont issus de ceux des anciennes intercommunalités fusionnées. Cette première année de transition a permis une consolidation, une régularisation et un ajustement budgétaire.

La fusion des 4 Communautés de Communes d'origine a profondément impacté le régime financier qu'elles connaissaient jusqu'alors avec notamment le passage en fiscalité professionnelle unique (FPU), et l'harmonisation à terme, des divers taux d'imposition, taxes, et redevances.

Dans ce contexte et afin de conforter et d'améliorer l'attractivité de notre territoire, les élus de la nouvelle Communauté de Communes ont souhaité connaître les marges de manœuvre financières de la nouvelle structure. Marges de manœuvre qui devraient permettre de développer les services à la population en tout point du territoire, et de réaliser les équipements nécessaires correspondants.

Une projection financière sur 5 ans (2018-2022) a donc été demandée au bureau d'étude KPMG disposant d'une expertise avérée dans ce domaine. Après la réalisation par ce bureau d'étude d'un diagnostic financier et fiscal partagé par les membres du conseil communautaire, plusieurs scénarios ont été proposés. Ils évaluent la capacité d'investissement de la Communauté de Communes dans les 5 ans à venir. Ces différents scénarios s'appuient sur plusieurs leviers que sont notamment la réduction des dépenses de fonctionnement, la fiscalité, le fonds de roulement, et le recours à l'emprunt.

L'objectif à atteindre étant de rétablir et de maintenir à un niveau satisfaisant la capacité d'autofinancement, le niveau d'endettement et la fiscalité tout en développant les services rendus à la population et en réalisant les équipements estimés nécessaires au développement économique et à l'attractivité de notre territoire.

Le personnel

Lors de sa création au 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes avait 67 agents, pour 47,75 Équivalents Temps Plein (ETP). La Communauté de Communes a connu des mouvements de personnel depuis le début de l'année avec des départs volontaires d'agents (dont certains ont été remplacés) et la fin des contrats des animateurs TAP sur la Viadène suite au retour à la semaine des 4 jours pour les écoles. Au 1^{er} novembre 2017, il y avait donc 58 agents, pour 44,69 Équivalents Temps Plein (ETP). Les agents sont répartis sur le territoire et affectés à un service: administratif, technique, médiathèques, micro-crèches (Argence, Aubrac-Laguiole, Viadène), développement,...

Contact

Siège social : 1, rue du Faubourg - 12210 Laguiole - 05 65 51 52 30

Pôle administratif et financier : 2, rue Samayou- 12600 Mur-de-Barrez - 05 65 66 19 87

Pôle développement territorial : place des Tilleuls - Ste-Geneviève-sur-Argence
12420 Argences-en-Aubrac - 05 65 66 41 46

Pôle environnement - Pôle Social - Services à la personne :

place de la Mairie - 12460 St-Amans-des-Côts - 05 65 51 64 20

